

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 596

présenté par
M. Tian, M. Hetzel, M. Tardy et M. Aboud

ARTICLE 25

À la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« raisonnable »

le mot :

« adapté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parler d'usage « raisonnable » des outils numériques est anxiogène, subjectif et n'a pas de rapport avec le droit à la déconnexion.

Mieux vaut utiliser le terme « adapté ».